

Séance du 3 octobre 1973

(extraordinaire)

Le trois octobre mil neuf cent soixante treize à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary, Maire.

Étaient présents:

M^r Allary, Freret, Joseph, Faure, Thoumies, Duroueix, Mazière, Philippéau, Borderon.

Absents:

M^r Guédo, Bonhomme.

Travaux sur voies communales.

Marchés de gré à gré

Pour effectuer les travaux sur les voies communales, il y a lieu d'établir des marchés de gré à gré.

A cet effet, le Conseil Municipal, donne pouvoirs au Maire pour signer ces marchés.

Déléguer listes électorales politiques 1974

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M^r Mazière Allary pour faire partie de la Commission chargée de la révision des listes électorales.

Secours en cas d'incendie.

Comme il n'existe pas de bouche d'incendie sur le territoire de la commune, il serait nécessaire de faire une réserve d'eau, suffisamment importante, en bordure de route, afin que les pompiers puissent puiser

en cas de besoin.

Responsabilité civile de la commune et du Maire

Le Conseil donne un avis favorable si une assurance responsabilité civile de la commune, plus complète, ainsi qu'à une assurance responsabilité civile pour le maire.

Indemnité confection budgets.

Le Conseil, à l'unanimité, attribue une somme de 80. francs annuels à M^r Saubien, Receveur Municipal, pour la confection des budgets.

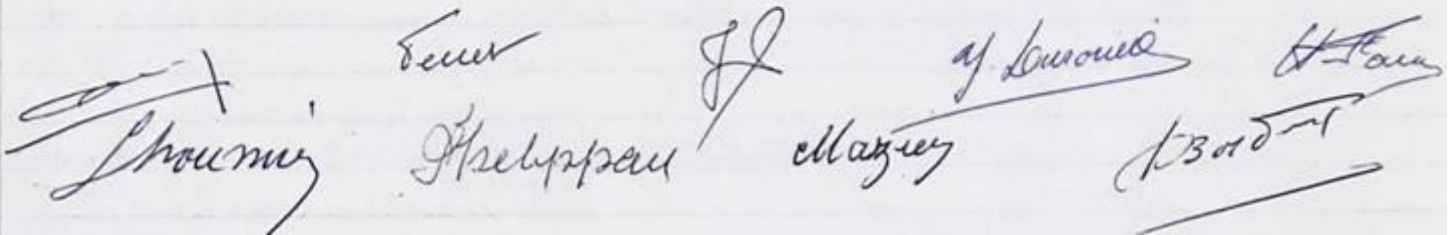
Postes d'abonnement public

Le Conseil estime qu'il est nécessaire de demander l'installation d'autres postes d'abonnement public, en particulier au village des Roudiers où il pourrait être tenu par M^r Marzière Albert.

Le poste d'abonnement public de Rozet serait tenu par M^r Jean Ponderon Georges.

Le secrétaire de séance est: M^r Ponderon Robert.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Ont signé
les membres présents.



 L'homme Deux J. J. M. L. H. L.